



## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2023

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL01\_2023\_0020

#### Budget principal Compte de gestion 2022

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-huit heures dix-sept minutes, le Conseil municipal de Chaville, légalement convoqué le vingt et un mars deux mille vingt-trois à se réunir, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Maire.

**Présents au début de la séance :**

M. GUILLET, M. LIEVRE, Mme TILLY, M. ERNEST, Mme CHEVRIER, M. BES, Mme MESADIEU, M. BISSON, Mme CHAYÉ- MAUVARIN, M. PANISSAL, Mme LE VAVASSEUR, Mme FOURNIER, M. TRUELLE, Mme RE, Mme SAVARY, M. CHENU, M. MAUVARIN, Mme DORISON, M. FEGHALI, M. GIRONDOT Mme PRADET, Mme LALLEMENT, M. ANTONIO, Mme NICODEME-SARADJIAN, Mme SCHWEITZER, Mme COUTEAUX, Mme FRESCO, M. BARBIER, M. TURINI.

**Absents ayant donné procuration :**

M. TARDIEU a donné procuration à M. Ernest  
M. DUBARRY DE LA SALLE, a donné procuration à M. MAUVARIN  
Mme ACKERMANN a donné procuration à M. BARBIER  
M. DENUIT a donné procuration à Mme COUTEAUX

**Arrivés en cours de séance :**

M. BESANÇON, arrivé à 18h25, après le vote du procès-verbal du Conseil municipal du 13 février 2023, avant le vote de la délibération DEL01\_2023\_0018  
Mme COSTE, arrivée à 18h33, après le vote de la délibération DEL01\_2023\_0018

**Parties en cours de séance :**

Mme CHAYÉ- MAUVARIN à 21h41, avant le vote de la délibération n°DEL01\_2023\_0038, revenue à 21h43 avant le vote de la délibération n°DEL01\_2023\_0039  
Mme DORISON à 21h41, avant le vote de la délibération n°DEL01\_2023\_0038, revenue à 21h43 avant le vote de la délibération n°DEL01\_2023\_0039

**Désignation du secrétaire de séance :**

Mme FOURNIER, désignée à l'unanimité par l'assemblée communale, a procédé à l'appel nominal

## Objet : Budget principal - Compte de gestion 2022

Conformément aux articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales, l'arrêté des comptes de la Commune est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire, après transmission du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité.

Le Conseil municipal doit également se prononcer sur le compte de gestion du comptable et ainsi, compléter son information à l'égard du compte administratif.

Au regard des opérations constatées sur l'exercice, le compte de gestion présente les résultats de celui-ci. Document de synthèse, le compte de gestion comporte l'état de consommation des crédits, les résultats budgétaires, la situation financière de la Commune (balance générale des comptes, compte de résultat et bilan).

Les résultats de la gestion 2022 du compte administratif et du compte de gestion sont concordants.

Le résultat de fonctionnement antérieur reporté présente en revanche une différence de 89 209,72€ correspondant au résultat de fonctionnement 2020 du budget annexe du SSIAD, repris sur la gestion 2022 par le comptable et non par la Ville, le calendrier budgétaire ne le permettant plus. Le résultat sera donc repris au budget primitif 2023 en R002.

En fin de gestion 2023, cette différence sera annulée.

Il est précisé que le compte de gestion ne fait pas apparaître les restes à réaliser de la section d'investissement, à reporter sur l'exercice suivant. Pour indication, ces restes à réaliser s'élèvent à 2 076 768,54 € en dépenses et à 924 827,57 € en recettes.

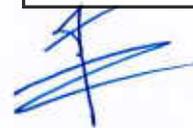
Les membres de la commission municipale « Modernisation de l'administration » ont examiné l'objet de la présente délibération le 14 mars 2023.

***Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré,  
au scrutin public et à l'unanimité ,***

**APPROUVE** le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2022 par Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Boulogne-Billancourt, comptable assignataire de la ville de Chaville, et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif.



Jean-Jacques GUILLET  
Maire de Chaville



Julie FOURNIER  
12<sup>ème</sup> maire adjointe  
Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et sa transmission aux services de l'Etat.

## Résultats budgétaires de l'exercice

21100 - VILLE DE CHAVILLE - BUDGET PRINC

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	12 970 614,42	35 931 445,29	48 902 059,71
Titres de recette émis (b)	8 554 728,58	33 896 878,60	42 451 607,18
Réductions de titres (c)	2 790,00	326 855,92	329 645,92
Recettes nettes (d = b - c)	8 551 938,58	33 570 022,68	42 121 961,26
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	12 970 614,42	35 931 445,29	48 902 059,71
Mandats émis (f)	8 296 885,51	32 458 845,77	40 755 731,28
Annulations de mandats (g)	8 560,75	747 578,33	756 139,08
Depenses nettes (h = f - g)	8 288 324,76	31 711 267,44	39 999 592,20
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	263 613,82	1 858 755,24	2 122 369,06
(h - d) Déficit			

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

21100 - VILLE DE CHAVILLE - BUDGET PRINC

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-1 147 744,72		263 613,82	239,46	-883 891,44
Fonctionnement	4 453 583,89	973 523,43	1 858 755,24	245 664,55	5 584 480,25
<b>TOTAL I</b>	<b>3 305 839,17</b>	<b>973 523,43</b>	<b>2 122 369,06</b>	<b>245 904,01</b>	<b>4 700 588,81</b>
II - Budgets des services à caractère administratif 21102-SSIAD PERSONNES AGEES					
Investissement	239,46			-239,46	
Fonctionnement	245 664,55			-245 664,55	
<b>Sous-Total</b>	<b>245 904,01</b>			<b>-245 904,01</b>	
<b>TOTAL II</b>	<b>245 904,01</b>			<b>-245 904,01</b>	
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>3 551 743,18</b>	<b>973 523,43</b>	<b>2 122 369,06</b>		<b>4 700 588,81</b>

Intégration des résultats du budget du SIAD suite à sa dissolution au 31/12/2021.